

# AVACAH



Construisons pour tous

# Rapport d'activités

# 2015

# Rapport d'activités 2015

---

## Le dernier mot du Président

Pour le président de l'AVACAH, l'angoisse de la page blanche n'existe pas ! Ce serait plutôt le contraire, le nombre de sujets d'étonnement ou d'énervement ne manquant jamais.

J'ai souvent répété que la meilleure chose qui pourrait nous arriver serait la dissolution de l'AVACAH... Faute de travail... Je pense que nous ne sommes pas seuls dans cette situation. Mais tout bien réfléchi, ceci sous-entend probablement que des organes de l'Etat assument certaines tâches dont nous nous chargeons aujourd'hui et ceci avec des moyens et des méthodes dont nous ignorons l'ampleur et la complexité. Existe-t-il en effet un service de l'Etat qui traite 600 dossiers par an avec 1.5 EPT pour un budget d'environ Fr.150'000.- ?

Dans l'idée de donner plus de poids à nos interventions, nous avons en son temps pris contact avec la CAMAC pour tenter de faire figurer nos remarques dans leur synthèse officielle, ce qui nous aurait évité des oppositions parfois mal perçues et, pensions nous, les rendraient plus efficaces. Nous n'avons pas obtenu ce que nous souhaitions et ce n'est peut-être pas plus mal, comme j'ai pu récemment le constater : Une remarque dans une synthèse de plusieurs pages n'aurait probablement pas bloqué le dossier comme l'a fait notre opposition et le maître de l'ouvrage, respectivement les architectes, n'auraient probablement pas pris en main les choses avec le même zèle.

Dès lors on peut se demander si le « tout à l'Etat » est effectivement la panacée, ou si le système actuel, sorte de partenariat public – privé, tout à fait dans l'air du temps, n'est pas la manière la plus appropriée de préserver les acquis et notre indépendance. Et financièrement chacun y trouve aussi son compte : L'Etat par le biais de l'OFAS ou d'autres services peut subventionner les associations, qui de leur côté peuvent recevoir dons et cotisations leur assurant une certaine autonomie.

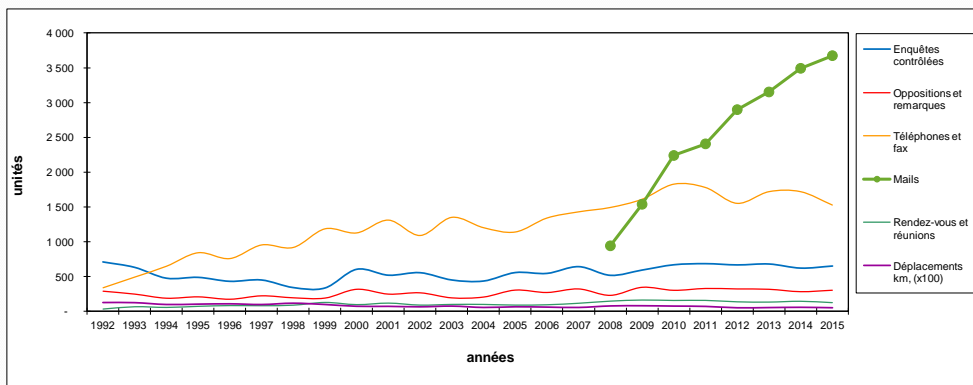
Alors on peut certes rêver d'un monde idéal mais cherchons d'abord à collaborer en bonne intelligence pour le rendre meilleur et accessible, et remercions les autorités de notre Canton pour l'attention qu'elles accordent à notre association.

Emmanuel de Tscharnier  
Président

# Aperçu de nos activités en 2015

Nous cherchons le financement afin de pouvoir dès 2017 contrôler si les normes d'accessibilité ont été correctement appliquées pour certaines réalisations et aussi pour faire face aux demandes par mail qui sont en perpétuelle augmentation depuis 2008, comme symbolisé sur le tableau des statistiques.

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Totaux
Enquêtes contrôlées	707	629	473	485	428	447	338	332	601	516	552	447	432	554	542	639	514	590	668	682	664	677	618	648	13 181
Oppositions et remarques	289	246	186	206	171	221	192	188	317	246	265	191	203	305	270	322	228	346	302	329	322	317	282	303	6 247
Téléphones et fax	334	488	644	838	754	950	914	1 182	1 123	1 307	1 088	1 347	1 198	1 136	1 337	1 426	1 488	1 607	1 824	1 776	1 548	1 716	1 716	1 524	29 264
Mails																	940	1 537	2 239	2 406	2 898	3 152	3 492	3 674	20 338
Rendez-vous et réunions	30	64	54	70	81	79	87	127	95	117	88	96	98	88	93	115	146	162	158	157	136	132	144	124	2 541
Déplacements km. (x100)	124,52	122,76	95,46	100,87	105,58	95,27	114,61	95,63	69,08	68,16	61,08	71,73	51,77	61,46	56,83	51,71	74,20	77,03	71,98	67,14	46,89	49,92	53,91	47,49	1 835,09



Nos interventions concernent depuis 2008 en majorité des habitations collectives, mais également bien d'autres objets tels que les transports, comme dans cet exemple :

La Sarraz, le 5 mai 2015

Office fédéral des transports (OFT)  
Section Autorisations II  
3003 Berne

**Renouvellement de la Gare CFF de Lausanne**

Madame, Monsieur,

Suite à l'examen du dossier cité en marge, c'est en notre nom et au nom de la Fondation en faveur d'un environnement architectural adapté aux handicapés que nous faisons opposition. Nous demandons que les points suivants soient modifiés conformément à la LHand, loi sur l'égalité pour les handicapés, ainsi qu'à l'article 38 du RLATC :

- La sortie vers le côté sud du bas de l'Av. Louis-Ruchonnet est prévue uniquement par des escaliers. Il est impératif de prévoir également un ascenseur à cet emplacement, cette sortie étant également la plus proche de l'entrée du pôle muséal.
- L'ascenseur supprimé sur le quai ouest du m2 (futur m3) doit être maintenu. Il est en effet situé à l'emplacement précis de la porte « PMR » du métro et permet aux personnes venant ou allant vers la place de la Gare de pouvoir utiliser ce quai de métro sans avoir besoin de gravir le quai à 12% de pente.
- Le passage inférieur ouest est équipé d'ascenseurs pour tous les quais, excepté pour le quai 1. Une personne handicapée dépendante de l'usage de l'ascenseur peut donc descendre dans ce passage pour prendre une correspondance et ne pas pouvoir accéder directement au quai 1. Il est donc important d'installer un ascenseur depuis le passage inférieur ouest directement vers le quai 1.
- Le parcours menant du niveau +2 du parking de la rue des Epinettes en direction du passage ouest comporte des rampes à 10% de pente (à l'ouest de la rampe circulaire d'accès pour les véhicules). S'agissant d'un bâtiment neuf, nous demandons que la conception respecte la limite des 8% de pente (norme SIA 500, ch. 3.5.1.1).
- Etant donné les distances à parcourir et l'étendue du site, il est important de prévoir un 2<sup>ème</sup> emplacement avec des WC publics adaptés aux handicapés à proximité du passage sud, ce que nous avons mentionné lors de la présentation du projet qui nous avait été faite le 18.05.2013.
- Les WC publics prévus dans le bâtiment principal comportent sept marches s'accès. Bien que trois WC adaptés aux personnes handicapées soient prévus avant les marches, les WC « standards » sont néanmoins aussi ceux qui doivent être accessibles aux personnes sans chaises roulantes, mais à mobilité réduite : personnes âgées, personnes marchant avec des béquilles, parents avec des poussettes, voyageurs avec valise à roulettes, etc.

Association Vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés - Route de la Bruyère 3 - 1315 La Sarraz  
Tél : 021 885 62 46 - Fax : 021 958 62 44 - avacah@worldcom.ch - www.avacah.ch - CCP 10-4874-1

Toutes ces personnes ne doivent pas utiliser les WC adaptés, qui devraient d'ailleurs être équipés d'une Eurokey, mais utiliser les WC « standards » auxquels il doit être possible d'accéder de plain-pied.

- Un concept global de l'accessibilité des parcours et des modalités d'usage des différents ascenseurs et monte-charges devrait être réalisé.
- Un concept d'équipement du site avec des lignes de guidage pour les aveugles, leur permettant d'utiliser les différents transports et services en toute autonomie, doit être étudié et finalisé.
- Nous demandons qu'une séance soit organisée avec les responsables du projet afin de discuter des améliorations à apporter.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**AVACAH**  
 le délégué technique      la secrétaire  
        
 F. Henry      M. L. Reymond

P.-S. La LHand peut être consultée à partir de notre site, [www.avacah.ch](http://www.avacah.ch). La nouvelle norme SN 521 500, SIA 500, est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ; elle peut être obtenue directement auprès de la SIA, [www.sia.ch/shop](http://www.sia.ch/shop).

Copie à : Fondation en faveur d'un environnement architectural adapté aux handicapés, à l'att. de M. Joe Manser, Kemstrasse 57, 8004 Zürich, tél. 044 / 299 97 97



BCV de Villars bien accessible, signalé par M. Claude-Alain Hofer de Handiconcept.



Appartements protégés de St-George à Yverdon. Sur les plans tout était parfait, mais de nombreux détails ont dû être négociés pour et par M. Jean-François Bersier.



A la demande de M. Pierre Marguerat, visite du centre médical de Vidy, VidyMed. Problème de stationnement, de réception non adaptée, de seuil devant une porte trop lourde à pousser.



Visite d'un appartement privé dans le Nord Vaudois pour proposer une douche adaptée.



Test avec les membres de la commission des boucles magnétiques, Mmes Anne Grassi et Simone Jeannet, M. Jean-Claude Castella, avec signature des documents de bonne conformité.

Nous profitons de ces tests pour vérifier les accès et s'il y a des WC adaptés.



Présentation à l'IDHEAP des nouvelles directives pour la construction adaptée aux malentendants et sourds, organisée par M. Joe Manser et Mme Andrea Holenstein du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés. Plusieurs orateurs ont pris la parole; ici notre président, M. Emmanuel de Tschanner, Mme Anne Grassi de forum écoute, M. Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique de l'Etat de Vaud, M. Stéphane Faustinelli, Fédération suisse des sourds région romande, ainsi que plusieurs spécialistes et personnes malentendantes ou sourdes.



Test d'accessibilité et du fonctionnement de la nouvelle navette sans chauffeur de l'EPFL, avec demande de réalisation de quais facilitant l'accès pour les personnes à mobilité réduite.





image : La Télé

Merci à la Ville de Lausanne pour la mise en place de lignes de guidage menant des deux arrêts de bus de Chauderon à l'Hôpital Ophtalmique et au CPHV, avec l'expertise de Mme Mira Goldschmidt, Instructrice en Orientation et Mobilité à l'Hôpital Ophtalmique Jules-Gonin et M. Pierre Kehrer, spécialiste handicaps de la vue et membre de notre comité.

## Lignes de guidage à Lausanne



**VSS** Forschung und Normierung im Strassen- und Verkehrswesen  
Recherche et normalisation en matière de route et de transports  
Research and standardization in the field of road and transportation

**SN** Schweizer Norm  
Norme Suisse  
Norma Svizzera

**640 075**

Ensetz / Remplace: Ausgabe / Edition: 2014-12

**Fussgängerverkehr**  
**Hindernisfreier Verkehrsraum**  
**Trafic piétonnier**  
**Espace de circulation sans obstacles**

**24.2 Takt- und visuelle Markierungen**  
Tactile- and visual markings are used in specific situations to provide orientation and safety for pedestrians.

**24.2 Marquages tacto-visuels**  
Les marquages tacto-visuels sont à utiliser pour les situations suivantes:

**E Haltestellen des öffentlichen Verkehrs**  
26 Grundsätze für Haltestellen von Bussen und Straßenbahnen

**E Arrêts des transports publics**  
26 Principes pour les arrêts de bus et de tramways

**24.3 Haltegründlichkeit**  
Eine konstante Gestaltung des Verkehrsraumes erleichtert die Orientierung und ermöglicht, Gefahren und Hindernisse rechtzeitig zu erkennen. Mindestanforderungen für verschiedene Funktionen (Beschriftung, Warnung, Führung) werden im Anhang Ziffer 13.5 aufgeführt.

**24.3 Contraintes de luminosité**  
Un aménagement constant de l'espace de circulation facilite l'orientation et permet de reconnaître à temps les dangers et les obstacles. Les valeurs minimales de contraste pour les différentes fonctions (inscription, avertissement, guidage) sont indiquées dans l'annexe, chapitre 13.5.

**26 Eclairage**  
Dans les espaces piétonniers un bon éclairage régulier et une réduction générale de l'éblouissement améliorent la sécurité des personnes malvoyantes et des personnes âgées. Nécessaire est un bon éclairage régulier et une réduction générale de l'éblouissement.

**25 Beleuchtung**  
Gute Beleuchtung verbessert und optimiert die Benutzbarkeit und ist für Fußgänger\*innen erforderlich, damit Menschen mit Seheinschränkung und ältere Menschen mit schlechten Lichtbedürfnissen und erhöhter Blendempfindlichkeit sich orientieren und sicher fortbewegen können.

**25 Éclairage**  
Dans les espaces piétonniers un bon éclairage régulier et une réduction générale de l'éblouissement améliorent la sécurité des personnes malvoyantes et des personnes âgées. Nécessaire est un bon éclairage régulier et une réduction générale de l'éblouissement.

**26 Haltestellen des öffentlichen Verkehrs**  
Die Höhe der Haltestellen ist zu festlegen, dass mit dem auf dem öffentlichen Verkehrsraum (Einsteigebereich) – möglichst räumlich mit dem Fahrgastebereich – gewährleistet ist. Wird eine Haltestelle sowohl mit Bus als auch mit Straßenbahn bedient, muss der Zugang zu beiden Fahrgastebereichen gewährleistet sein.

**E Arrêts des transports publics**  
L'efficacité des transports publics par des personnes handicapées ou âgées des installations dans à l'âge doit être assurée. Les exigences fonctionnelles relatives aux arrêts de bus dans obstacles sont règlementées dans la CEN 15313, aux arrêts de tramways dans obstacles dans les dispositions d'annexe de la CEN-CPT 115.

**26 Grundsätze für Haltestellen von Bussen und Straßenbahnen**  
Die Höhe der Haltestellen ist zu festlegen, dass mit dem auf dem öffentlichen Verkehrsraum (Einsteigebereich) – möglichst räumlich mit dem Fahrgastebereich – gewährleistet ist. Wird eine Haltestelle sowohl mit Bus als auch mit Straßenbahn bedient, muss der Zugang zu beiden Fahrgastebereichen gewährleistet sein.

**26 Principes pour les arrêts de bus et de tramways**  
L'efficacité des transports publics par des personnes handicapées ou âgées des installations dans à l'âge doit être assurée. Les exigences fonctionnelles relatives aux arrêts de bus dans obstacles sont règlementées dans la CEN 15313, aux arrêts de tramways dans obstacles dans les dispositions d'annexe de la CEN-CPT 115.

**26 Haltestellen des öffentlichen Verkehrs**  
Die Höhe der Haltestellen ist zu festlegen, dass mit dem auf dem öffentlichen Verkehrsraum (Einsteigebereich) – möglichst räumlich mit dem Fahrgastebereich – gewährleistet ist. Wird eine Haltestelle sowohl mit Bus als auch mit Straßenbahn bedient, muss der Zugang zu beiden Fahrgastebereichen gewährleistet sein.

**E Arrêts des transports publics**  
L'efficacité des transports publics par des personnes handicapées ou âgées des installations dans à l'âge doit être assurée. Les exigences fonctionnelles relatives aux arrêts de bus dans obstacles sont règlementées dans la CEN 15313, aux arrêts de tramways dans obstacles dans les dispositions d'annexe de la CEN-CPT 115.

**26 Grundsätze für Haltestellen von Bussen und Straßenbahnen**  
Die Höhe der Haltestellen ist zu festlegen, dass mit dem auf dem öffentlichen Verkehrsraum (Einsteigebereich) – möglichst räumlich mit dem Fahrgastebereich – gewährleistet ist. Wird eine Haltestelle sowohl mit Bus als auch mit Straßenbahn bedient, muss der Zugang zu beiden Fahrgastebereichen gewährleistet sein.

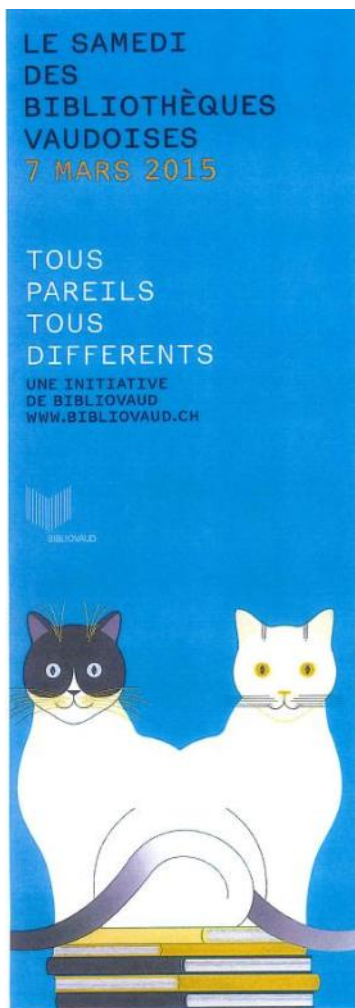
**E Arrêts des transports publics**  
L'efficacité des transports publics par des personnes handicapées ou âgées des installations dans à l'âge doit être assurée. Les exigences fonctionnelles relatives aux arrêts de bus dans obstacles sont règlementées dans la CEN 15313, aux arrêts de tramways dans obstacles dans les dispositions d'annexe de la CEN-CPT 115.

Test d'application des nouvelles normes VSS, qui demandent des quais de bus de 22 cm au minimum afin de permettre un accès autonome en fauteuil roulant...



... ici avec M. Pierre Rochat, Vice-président de l'AVACAH, organisé par « Régionyon ».

# Nos sensibilisations aux handicaps physique et sensoriel



## PROGRAMME

12h15

OUVERTURE DES PORTES

12h30

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION

« VISAGES DU MONDE »

DE L'ÉCOLE D'ARTS DE MARIE THULER

13h-16h

A LA DÉCOUVERTE DE NOUVELLES SENSATIONS :

JE LIS DU BOUT DES DOIGTS...  
JE PARLE AVEC MES MAINS...  
JE MARCHE SUR QUATRE ROUES...

Avec la participation de :



pro infirmis

Ecublens



Bibliothèque d'Ecublens | Canton de Vaud | BCV



A la bibliothèque d'Ecublens avec l'appui de Mmes Simone Jeannet, spécialiste handicaps de l'ouïe et Anne Monney, toutes deux membres du comité de l'AVACAH, et l'aide fidèle de M. Joao Farias, membre. Test de l'ouïe et roue des décibels, parcours en fauteuil roulant, écriture de son nom avec le système d'embossage Braille.

Du 26 au 29 mars dans le cadre du Forum Immobilier Romand, Pro Infirmis a lancé son projet HandiLoge, qui vise à sensibiliser les milieux immobiliers pour faciliter l'attribution de logements aux personnes handicapées.



Merci à Mme Monique Richoz, Directrice cantonale de Pro Infirmis et membre de notre comité, qui nous a invité à présenter notre travail, avec la présence de plusieurs membres, notamment Mme Eva Otero, M. Pierre Rochat et notre président M. Emmanuel de Tscharnier, ainsi que les délégués techniques, MM. Frank Henry et Jean-Michel Péclard.

Sensibilisation chez Losinger Marazzi SA. Trois ateliers avec l'appui de Mmes Sonia Fernandez, Simone Jeannet, Mouna Abbad et Anne Monney et MM. Emmanuel de Tscharnner, Pierre Kehrer et Olivier Delay, ainsi que le personnel du bureau.



**Un grand MERCI au Comité et à chacun de vous pour votre soutien !**



# FUTUR

---

« Celui qui n'honore pas le passé, perd le futur : Si nous détruisons nos racines, nous ne pouvons pas croître ». L'AVACAH va sur ses 25 ans, ses racines sont solides et bien plantées en sol vaudois, tel un cep. La vigne pour donner son maximum ne doit pas trop grandir, mais être bien taillée et de temps à autre il faut couper un vieux sarment un peu sec pour permettre aux jeunes de se développer.

Emmanuel de Tscharnier, Président

La Sarraz, mai 2016

---

**AVACAH**  
Construisons pour tous